

LA Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 4 FR. — UN AN : 8 FR.
(Étranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS. — 14, rue Al-Djazira, 14. — TUNIS.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

INSERTIONS

Les annonces sont reçues au bureau du journal, coin des rues La Valette et de Darnemarck et à l'imprimerie Franco-Tunisienne

SOMMAIRE

Inutilité de la direction des Contrôles.
Ce qu'il nous faudrait.
L'Hôtel des Postes.
L'industrie à Tunis.
A propos de la société coopérative Franco-Tunisienne.
Les dessous d'une élection.
Le 14 juillet.
Nos promenades.

INUTILITE

DE LA DIRECTION DES CONTROLES

Il n'y avait pas assez de sinécures en Tunisie, aussi, M. Massicault a-t-il éprouvé le besoin, l'an dernier, d'en créer une nouvelle pour y caser un de nos confrères de la presse parisienne, M. Bourde, qui lui avait rendu un signalé service — salaire à la clé.

Oui, notre ministre doit, qu'on nous passe cette expression triviale, une fière chandelle à l'ex-rédacteur du *Temps* et il était juste, naturel, qu'il le récompensât — et d'une manière convenable.

Il en a fait d'emblée un directeur des contrôles, un quasi-ministre de S. A. le Bey, avec émoluments fort tentants.

On se souvient que jusque dans le courant de l'année 1890 M. Massicault n'en menait pas large.

Il avait contre lui la presque unanimité de la colonie française.

Il était tenu à l'écart, comme un pestiféré. Et c'est à peine si les fonctionnaires osaient se rendre à la Résidence de France. Encore n'y allaient-ils que furtivement, après avoir regardé de tous côtés si personne ne les épiait, ne les voyait.

C'est que ceux-ci se disaient *in petto* : « Il va partir, il n'est donc point besoin de nous compromettre pour lui ». C'était très naturel.

Mais voici que tout d'un coup, le ministre qu'on voyait tous les jours, comme un homme qui se noie, s'enfoncer de plus en plus dans l'eau, c'est-à-dire, dans l'estime de la colonie fait un effort surhumain, en laissant au vestiaire un projet stupide, préparé par lui, d'un tarif douanier franco-tunisien pour se rallier à la convention douanière que tout le monde réclamait.

M. Massicault voulait, au début, traiter avec la Tunisie de puissance à puissance, bien que nous exerçassions notre protectorat sur la Régence !

Quelle faute énorme aurait été commise là, si le projet eut été déposé sur le bureau de la Chambre et que nos députés l'eussent voté !

Heureusement qu'il n'en fut rien. M. Massicault, pour une fois, vit le danger qui le menaçait et désarma. Il fit bien pour lui. S'attachant à la convention douanière, il finit par la présenter comme *sa chose* et ne négligea alors rien pour la faire aboutir.

C'est que du vote de cette convention par nos honorables dépendait sa haute situation, son avenir.

Se disant qu'il fallait faire parler la presse, afin de préparer un mouvement d'opinion favorable à la Tunisie, il se rendit à Paris, puis une fois en cette ville, chez M. Hébrard, sénateur et di-

recteur du *Temps*, auquel il exposa son projet qui sourit fort au sénateur de la Haute-Garonne.

Un traité, pour la campagne de presse qui allait commencer en faveur de notre convention douanière, fut passé et réglé. M. Hébrard y trouvait largement son compte. L'affaire n'était pas mauvaise pour le *Temps*. Seul, le gouvernement tunisien devait allonger son budget d'un chapitre de plus — et pas mince. Mais ne récriminons pas puisque nous avons eu la victoire et qu'en cette fin de siècle, sur cette terre, rien ne se fait pour rien.

M. Bourde venait d'arriver de l'extrême-Orient, du Tonkin, peut-être, où il était allé remplir une mission de confiance. Le gouverneur de cette colonie avait dû oublier, sans doute, de le nommer directeur des Contrôles, mais les microbes tonkinois n'avaient pas voulu lui laisser quitter la colonie, chère à M. Ferry, sans visiter son individu, aussi était-il bourgeonné comme un amandier, lorsqu'il fut présenté à M. Massicault par M. Hébrard, qui l'avait encore choisi pour cette nouvelle mission.

M. Bourde ne voulait pas accepter, mais notre ministre insista tant, lui vanta les bienfaites eaux chaudes d'Hammam-el-Lif, qu'il se laissa fléchir et accepta. Quelques jours après, il s'embarqua à Marseille pour la Goulette. Un attaché d'ambassade fut dépêché pour aller le recevoir et le conduire à l'appartement qu'on lui avait fait préparer.

L'envoyé du *Temps* ne connaissait absolument pas un mot des questions tunisiennes, il ne les connaît, du reste, pas plus aujourd'hui, aussi M. Massicault lui mit-il sous les yeux les brouillons de la série d'articles à écrire. Dès le premier, notre ministre fut satisfait. Bourde avait saisi du premier coup son rôle. Les articles suivants firent jubiler le Résident général. La presse parisienne suivit le *Temps* et l'opinion publique, députés et sénateurs compris, était suffisamment préparée, lorsque vint devant la Chambre la discussion de la convention douanière franco-tunisienne qui fut votée à l'unanimité.

A partir de ce moment, la colonie changea du tout au tout à l'égard du Résident. Elle lui offrit un punch où l'on vit sept cents de nos compatriotes s'y rendre.

Du coup, M. Massicault avait gagné sa cause..... et M. Bourde la sienne.

Voilà donc près de deux ans que notre ancien confrère occupe la haute situation de directeur des Contrôles.

Veut-on nous dire quels sont les avantages de cette création ?

La colonie en a-t-elle constaté ? Pour notre part nous ne voyons pas bien.

Est-ce l'institution qui ne vaut rien ou M. Bourde qui n'a pas les qualités nécessaires que comporte l'emploi ?

Nous laissons le public juge.

Toujours est-il qu'il faudrait aviser : ou la suppression de la Direction des Contrôles, si l'inutilité de cette institution est prouvée, ou le remplacement de M. Bourde qui peut être un écrivain

distingué, mais, en tous cas, un administrateur fort médiocre : ce qui nous paraît à peu près certain.

Les ateliers de l'imprimerie ayant été fermés les 14 et 15 juillet (vendredi) notre journal n'a pu paraître vendredi dernier.

Nous recevons l'avis suivant et nous l'adressons à qui de droit.

AVIS

Les débitants de poudre et de tabac qui ne sont pas satisfaits des produits de la Régie, peuvent s'adresser, en toute confiance à Si A..., débitant de tabac et Amin de X...

L'honorable fonctionnaire leur fournira du tabac à priser (*nefa*) d'une fabrication spéciale et d'une grande puissance exutoire et qui possède en outre l'avantage de culotter le nez.

Les débitants trouveront également chez lui de la poudre de chasse de fabrication anglaise, produisant de très fortes détonations et n'encrassant pas les armes : le tout à des prix excessivement réduits.

La poudre étant vendue en paquets, sous forme de cartouches, on ne garantit pas le poids.

Ledit A..., qui fait aussi le prêt sur gage, au taux réduit de 60 0/0, fera crédit aux personnes recommandables, mais ne reçoit rien par correspondance.

On est prié de faire faire ses achats par un Arabe qui comprene l'argot.

Le bruit courait, ces jours derniers, à Paris, dans les couloirs du ministère de la Justice, que M. Fabry, notre président, rentrerait prochainement en France.

M. Fabry serait nommé procureur de la République dans un important chef-lieu de département.

CE QU'IL NOUS FAUDRAIT

Les échos de la réception du quatorze juillet à la Résidence générale de France, nous rapportent que M. Massicault, dans un discours très habile, trouve que tout va pour le mieux dans la superbe Colonie, (car il a dit superbe), qu'il est chargé d'administrer.

Son langage a lieu d'étonner bien des gens qui naïfs, à leur arrivée dans la Régence, s'adressent à M. le Résident, soit pour lui demander des conseils, soit pour le prier de leur procurer une place, une toute petite place ; alors M. Massicault ne trouve plus la Colonie aussi superbe, il vous demande avec étonnement : comment vous avez pu avoir l'idée, l'imprudence, voir même la folie de vous aventurer dans un pays aussi dénué de ressources que la Tunisie, il n'y a rien à faire, dit-il, vous n'êtes pas assez malin pour vous tirer des griffes des Tunisiens, avant quinze jours, vous serez un homme ruiné, et puisque vous me demandez un conseil, je vous engage à repartir vivement pour France, et la seule place, que je puisse vous faire obtenir ; c'est une place de pont sur le premier bateau en partance de la Cie Générale Transatlantique.

C'est ainsi, que M. Massicault, rem-

plit son rôle de Résident représentant la France à Tunis, il prend à tâche d'éloigner le plus de Français possible de la Tunisie.

Tel est le Résident que la Métropole nous a donné, et certes, ce n'est pas l'administration qu'il nous aurait fallu.

Ce qu'il nous faudrait, c'est un homme, comme M. Massicault était, parait-il, à Lyon, qu'il administrerait en qualité de simple préfet, c'est un homme affable, encourageant toutes les bonnes volontés, écoutant toutes les doléances, utilisant son entourage et ses directeurs de service pour aider tous les petits capitalistes, tous les artisans, tous les industriels, dans leurs efforts, afin de créer à Tunis une colonie française forte et prospère.

Ce qu'il nous faudrait, c'est un homme attentif qui empêcherait ces fautes énormes qui ont été commises, il y a quelques mois, lorsqu'on envoya embaucher en Sicile des tailleurs de pierres pour travailler à la construction de la Poste ; (M. Massicault doit se souvenir de cet incident, le ministre des Affaires étrangères lui ayant demandé des explications).

Enfin, ce qu'il nous faudrait c'est un Résident, qui n'ait pas un entourage qui le compromet, tant par son passé, que par ses fautes présentes. Un Résident ne doit écouter aucun courtisan, il doit entendre tous les Français, qui viennent à la maison de France et faire tout ce qui est possible pour les fixer dans la Régence.

M. notre ministre s'est embarqué lundi pour France, accompagné du lieutenant-colonel de Labonne et du lieutenant de vaisseau Servonnet.

M. Massicault va, en son château de Maisons-Lafitte, se reposer, pendant trois mois de ses fatigants travaux de ces derniers mois.

Le pauvre homme devrait bien prolonger son séjour en France et nous débarrasser à jamais de sa mesquine personne.

Quel soupir de soulagement pousserait en chœur la colonie française de Tunisie !

Notre confrère, l'*Avenir de Sousse*, s'est demandé pourquoi la Conférence consultative était convoquée d'urgence le 15 juillet, lendemain de la Fête nationale. Nous tenons à le renseigner : M. Massicault était bien aise de s'embarquer le lundi suivant pour France. Voilà toute l'explication.

Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir. Et notre ministre a-t-il besoin de se gêner avec la plupart des membres de la Conférence consultative qui lui sont dociles comme chiens caniches.

L'Hôtel des Postes

L'inauguration de l'hôtel des Postes de Tunis a eu lieu le 12 de ce mois et, dès ce jour, ce monument a été livré au public.

Nous devons dire que cet hôtel, qui a coûté si cher, paraît très bien installé au point de vue des différents services et nous n'avons qu'à déplorer, encore une fois, que ce vaste monument soit

placé au lieu qu'il occupe; de tous les côtés, il est masqué et il faut s'exposer à prendre un torticolis pour en admirer la façade.

Mais, patience! dans quelques années on songera à exproprier les maisons de la rue d'Italie faisant vis-à-vis à l'entrée de l'hôtel des Postes, pour faire un square ou une place, afin de dégager cet énorme bâtiment, et je souhaite que ce square ou cette place soit appelé place ou square de la *fausse manœuvre*.

Pauvre M. Terras!

On l'a oublié dans la répartition des bouts de ruban rouge que l'on donne parfois à des gens qui ne le méritent guère plus que lui.

Nous formulons des vœux pour que le 1^{er} janvier M. Massicault fasse réparer ce fâcheux oubli en faveur de ce pauvre M. Terras.

L'INDUSTRIE A TUNIS

Je me trouvais, il y a deux jours à peine, sur le quai de la Goulette, à l'endroit même où l'on embarque les marchandises à destination de France ou de l'étranger: des caisses de dimensions respectables attirèrent mon attention et sur ces caisses j'ai lu l'adresse suivante: « Buenos-Ayres. Via Marseille. »

Je fus très intrigué et, en journaliste curieux, je me suis mis en campagne pour savoir s'il existait à Tunis un industriel assez heureux pour faire un commerce avec une des deux Amériques, et j'avoue que j'aurais été content et flatté si le fait, que je supposais, avait été réel.

Hélas! mes illusions se sont envolées et la réalité n'a pas répondu à mes espérances; voici d'ailleurs ce que j'ai appris:

Les caisses que vous voyez, me dit l'employé à qui je me suis adressé, renferment des machines, des alambics qu'un industriel avaient apportées à Tunis, pour fonder une grande distillerie, qu'il a montée d'ailleurs, et qu'il a été forcé de fermer, parce que le gouvernement n'a pas voulu lui accorder, pour ses alcools, l'admission temporaire.

L'admission temporaire, qu'est-ce que ça peut bien être? me dit mon interlocuteur, je ne le sais pas au juste, mais cela doit être bien terrible, puisque le gouvernement n'a pas voulu en entendre parler.

L'admission temporaire n'est certes pas une chose terrible, mais c'est, en somme, une question bien délicate à traiter, c'est une question de douane qui peut donner un peu d'ouvrage aux employés, si elle était accordée aux industriels qui voudraient fabriquer des liqueurs, des parfums, etc., dans la Régence, mais qui encouragerait certainement nos plus grandes maisons de France à fonder en Tunisie de petites usines, afin de profiter des produits du sol pour fabriquer tant en parfums, extraits ou liqueurs, certaines spécialités qui enrichiraient le commerce local. Mais, en Tunisie, le gouvernement ne s'attache pas suffisamment à savoir si les impôts qu'il a créés sont des impôts sages qui puissent permettre au commerce ou à l'industrie de prospérer. Il ne s'inquiète pas davantage d'étudier si son système douanier ne doit pas subir certaines modifications, toujours pour protéger les nouveaux venus dans les essais de création d'industrie. Non, l'impôt est créé pour faire des ressources au budget tunisien, tant pis s'il nuit aux contribuables et aux industriels.

Dans un prochain article, je me réserve de traiter la question de l'admission temporaire, avec tous documents utiles en main.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, d'un Contrôleur suppléant qui n'était pas satisfait d'une condamnation à quinze jours de prison, plus autant de prévention, infligée à un Tunisien, par l'Ouzara, pour s'être permis une observation juste.

Le contrôleur en question est M. Exiga Kayser, de Zaghouan.

A PROPOS DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FRANCO-TUNISIENNE

Il est certain que le prix des objets de première nécessité et de consommation a augmenté, depuis quelques années, dans de notables proportions, dans toute la Régence et à Tunis en particulier.

Mais devons-nous, à cause de cette inévitable révolution économique, pour remédier au mal grandissant chaque jour, ruiner la plupart de nos compatriotes?

Ceux-ci sont venus commercer dans ce pays, y ont apporté des capitaux et ont probablement risqué tout leur avoir pour se créer de bien faibles revenus.

Il ne nous paraît pas logique, à nous Français, de leur faire perdre le bénéfice des efforts qu'ils ont tentés.

Leur courageuse initiative doit, au contraire, être soutenue.

Une société coopérative, telle que l'entendent ses promoteurs, aurait des conséquences fâcheuses pour nos compatriotes contre qui elle serait principalement dirigée!

En effet, quels sont ceux qui en feraient partie?

Des Français ou sujets français, en première ligne.

Or, les Français qui ont des magasins ou des boutiques à Tunis, ne font déjà pas de si brillantes affaires; ce n'est un secret pour personne.

Si cette société vient se mettre en travers de leurs opérations, c'est à-dire, détourner la seule clientèle qui les maintient sur l'eau, quelle sera leur dernière ressource: se dépêcher de liquider et reprendre le chemin de la France. C'est peut-être ce que demandent les promoteurs de la société coopérative!

Dans ces conditions, les malheureux qui se sont aventurés en Tunisie, ne pourront que maudire tous ceux qui, de près ou de loin, auront pris part à l'organisation de la société; de cette société qui, sous un aspect philanthropique, avait pour but de précipiter leur ruine.

L'idée seule, mise en circulation, de la formation de cette société, a déjà déterminé dans le clan des commerçants étrangers une satisfaction facile à comprendre. Ceux-là n'en seront pas atteints. La clientèle cosmopolite qu'ils possèdent ne les abandonnera pas et ils estiment qu'avant peu, la société tombera. C'est la ce qu'ils attendent, car ils comptent recueillir la clientèle de ceux de nos compatriotes qui n'auront pu attendre la fin de la crise qui se prépare, et qui auront dû lever l'ancre pour ne pas s'exposer à un désastre.

Si quelques-uns de nos utopistes sont absolument résolus à créer une société coopérative, la sagesse la plus élémentaire exige une étude approfondie de la question; les intérêts des commerçants français doivent être pris, tout d'abord, en sérieuse considération et il faut agir avec la plus grande prudence pour ne pas ruiner, de gaieté de cœur, ceux qui nous touchent de près.

A notre avis, la société qui comprendrait un nombre quelconque d'adhérents, en admettant qu'elle existât un jour, aurait à faire verser 5, 10, 15 ou 20 francs et le total de cet apport serait représenté par des actions portant intérêt.

La société s'entendrait avec les fournisseurs pour la fixation du prix de chaque article qui serait indiqué sur un livret et qui ne pourrait être augmenté sous aucun prétexte.

Chaque fourniture faite au sociétaire serait inscrite au fur et à mesure de la fourniture sur le livret. En fin de mois, le total en serait fait et le débiteur paierait. C'est à ce moment là que le cautionnement trouve son emploi pour le cas où le sociétaire devient insolvable.

Les commerçants français étant ainsi assurés contre toute chance de perte pourraient faire de larges concessions et leurs intérêts seraient au moins sauvegardés.

Pour les clients ayant les moyens de payer en prenant la marchandise, l'escompte serait fait séance tenante.

Chaque année les intérêts seraient partagés entre les actionnaires qui n'auraient pas entamé leur capital par des non paiements.

Voilà les grandes bases d'une société coopérative, comme nous l'entendons, afin de ne pas léser le commerce français qui marche encore très mal dans ce pays, après dix ans d'occupation.

LES DESSOUS D'UNE ÉLECTION

Bien que plus de deux mois se soient écoulés depuis les élections de la Chambre de Commerce de Tunis, nous croyons de notre devoir, surtout en présence de ce qui se passe parmi les membres de cette assemblée hétérogène, de publier quelques petits renseignements très instructifs pour les électeurs qui ont voté pour les résidentiels.

Qu'ils sachent d'abord, qu'en fait de comité, de l'aveu même des élus, il n'en existait pas.

M. Noël représentait seul le ministre et c'est lui, en quelque sorte, qui a confectionné la liste patronnée par le journal officieux.

Il avait été convenu entre candidats que si la liste passait, le bureau serait constitué autrement qu'il l'est aujourd'hui. Mais, dans le clan résidentiel, tenir et promettre font deux, de sorte que, lors de la formation du bureau, certains se sont trouvés Grosjean comme devant.

De là les inimitiés, les haines, les tiraillements parmi les élus du commerce. Ils y mettent encore un peu du leur, mais cela ira-t-il loin?

Bien osé celui qui l'affirmerait. La Chambre de Commerce promet de beaux jours à la galerie.

On nous assure qu'une plainte a été déposée au parquet de Sousse contre un fonctionnaire de cette ville pour des faits d'immoralité révoltante.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette vilaine affaire.

Nous avons annoncé qu'une soixantaine d'employés des portes de la ville allaient être licenciés, la municipalité n'ayant plus besoin d'eux.

C'est aujourd'hui chose faite que le licenciement de ces petits agents, mais on nous affirme que l'état-major, inspecteurs, contrôleurs ou autres, reste en fonctions?

Ce serait un comble, aussi avon-nous peine à le croire.

S'il n'y a plus de troupes, il n'y a plus besoin de généraux — pas même borgnes.

Le 14 Juillet

La Fête Nationale a été célébrée avec un éclat inaccoutumé, à Tunis. Dès le matin, les salves d'artillerie annonçaient à tous les Français, qu'ils devaient s'unir pour fêter le grand anniversaire de la prise de la Bastille.

A sept heures du matin M. le général Leclerc a passé la revue des troupes de la garnison de Tunis, en présence de M. le Résident général, des consuls étrangers et de toutes les autorités françaises. Pendant la revue, M. le général Leclerc a fait la remise des décorations à tous les nouveaux promus, au nombre desquels figurent d'abord M. le colonel Courtiel pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, M. le lieutenant Girardin pour le grade de chevalier et M. Vuillaume, maître d'armes des Zouaves, pour la médaille militaire.

Après la revue, M. le Résident a reçu la colonie à la maison de France, M. Terras a lu le discours d'usage dans lequel l'encens n'a pas été épargné. M. Massicault, nous a-t-on dit, a répondu avec finesse, renvoyant à l'oubli ce qui s'était passé hier et au lendemain l'étude des questions irritantes, se contentant, pour le moment, de souhaiter la bienvenue à tous ses compatriotes qui avaient bien voulu se réunir à l'ombre du pavillon français dans la maison de France.

La journée a été consacrée à divers jeux, qui ont amusé les enfants et les grandes personnes et enfin, la soirée a été terminée par un feu d'artifice qui manquait un peu d'éclat.

L'avenue de la Marine et l'avenue de France ont été brillamment illuminées. Toute cette journée s'est bien passée et nul désordre n'a été constaté.

Mais, pour terminer, un mot seulement ou plutôt une question.

Comment se fait-il que des employés de l'Etat, retraités militaires, ne daignent pas pavoiser ni illuminer leur maison? Nous avons remarqué qu'un fonctionnaire appartenant à la manufacture des Tabacs, ancien officier supérieur de l'armée française, a laissé

sa maison, absolument veuve de drapeaux et de lampions.

Dans la rue Sidi-bou-Mendil, un fonctionnaire de l'ordre administratif, malgré l'exemple qui lui était donné par ses voisins de face, des Maltais, cependant, en a fait tout autant.

Nous citons au hasard de la plume et nous nous arrêtons, la liste serait trop longue.

Ces messieurs ont-ils donc honte d'afficher leur amour pour la République dont ils mangent le pain et n'y aurait-il qu'un jour de chaque mois, le jour de l'emargement, où ils font taire leurs scrupules?

La salle des Pas-Perdus de la Poste est superbe et fait honneur à l'architecture.

Nous lui en adressons nos félicitations.

Nous avons reçu les deux premiers numéros d'un nouveau journal qui vient de paraître à Tunis.

Nous souhaitons à notre humoristique confrère « Le Pilon Tunisien » longue vie et prospérité, ce qui est bien difficile en Tunisie pour la presse non asservie.

NOS PROMENADES

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, des promenades des environs de Tunis et nous avons signalé à la municipalité la route qui mène à l'hôpital du Belvédère.

Aujourd'hui, nous appelons l'attention de M. Cambiaggio sur la route qui mène au cimetière européen; en effet, quand les promeneurs arrivent près de la voie du chemin de fer du Bardo, ils sont généralement suffoqués par une odeur nauséabonde et, souvent, on peut voir les plus intrépides rebrousser chemin.

A quoi faut-il attribuer ce triste état de choses? on ne peut pas dire que cette odeur provient du cimetière. Non, il faut tout simplement prier M. Cambiaggio et la municipalité de faire supprimer l'arrosage de la pépinière, longeant le cimetière du Belvédère, qui se fait à l'aide de l'eau des égouts.

Ce mode d'arrosage est sans doute très profitable aux plantes, mais il est non seulement désagréable pour les personnes, mais encore il est dangereux, au premier chef, pour la santé publique, car il n'est pas douteux que l'eau d'égout soit le propagateur le plus assuré et le mieux fourni de tous les microbes, pouvant semer, de tous les côtés, les fièvres les plus variées.

Nous serions donc d'avis que M. Cambiaggio et sa municipalité suppriment, à la pépinière du Belvédère, l'arrosage au moyen de l'eau d'égout, qu'ils n'autorisent ce mode d'arrosage dans aucune des propriétés avoisinant Tunis et ce, au moins, dans un rayon de cinq ou six kilomètres.

On se demande souvent comment il peut se faire que la caserne d'Artillerie soit toujours infestée de fièvres typhoïdes? la réponse n'est pas difficile à donner, car cette caserne est placée près des terrains arrosés à l'eau d'égout.

Allons M. le président de la municipalité et MM. nos édiles, examinez la question, prenez l'avis des gens compétents et ne vous faites pas plus longtemps les pourvoyeurs de l'hôpital militaire et du cimetière du Belvédère; il y a trop de jeunes soldats qui dorment leur sommeil éternel sur la terre tunisienne.

Nous venons de goûter l'Elixir de Quinquina Brignone, qui vient de remporter un diplôme d'honneur à l'exposition de Palerme.

Cet Elixir est un alcoolé saccharin qui renferme en solution les principes actifs d'un quinquina du meilleur choix.

Il est très limpide, d'une densité de sirop et d'une couleur rouge vineux: cette coloration est due à la drogue employée.

Sa saveur légèrement amère est très agréable au goût. D'un parfum aromatique, il est d'ailleurs, riche en alcaloïdes divers de quinquina. Ainsi composé, cet élixir est non seulement précieux comme médicament, mais possède encore toutes les qualités d'une excellente liqueur.

Un petit verre de la capacité de 30 gr. contient la valeur d'un gramme de principe actif du médicament employé.

L'emploi de cette préparation, excessivement utile dans les langueurs de l'estomac, est indispensable dans les cas d'insapience et de convalescence.

Pour la dose tonique, un petit verre, quelques heures avant les repas, suffit.

On l'emploie aussi, avec le plus grand succès, contre l'impudisme à la dose de trois ou quatre petits verres dans le cours de la journée.

Nous le recommandons vivement à nos amis et lecteurs.

AVIS AU PUBLIC

La Société de la *Minoterie, Huilerie et Glacière* de Bab-Aleoua a mis en vente, à partir du 15 juin courant, la *Glace artificielle* au prix de 10 fr. les 100 kilogr.

Grande Epicerie Marseillaise

Rue Sidi-bou-Saïd

en face le Marché. — LA GOULETTE

M. CORVASIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle trouvera chez lui pendant toute la saison d'été les produits alimentaires des premières marques ainsi que vins fins et liqueurs de différentes provenances.

Arrivage de fromages et beurre frais par tous les courriers, Maison de gros et détail

CAFÉ-HOTEL-RESTAURANT

RUE SAINT-CYPRIEN. — LA GOULETTE

M. Dominique a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté de grandes améliorations dans son établissement de café-hôtel-restaurant sis à La Goulette, rue Saint-Cyprien (1^{er} étage),

repas pour noces et banquets

service à la carte

cuisine française — diners sur commande

pension bourgeoise

PRIX MODÉRÉS

AGENCE AGLOT

6, Rue de Rome

SERVICE des BAGAGES

de la Goulette-Tunis vice versa

Opérations de douane, consignation, commission, expéditions en grande et petite vitesse.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

CAPITAL 8 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. —

Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vues et à échéances fixes. — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons-Reports. — Ordres de bons au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Péreire (Eugène) C. *, président ; Bloch (Léonce) *, Comité de Direction ; Forti (Jules), de Direction ; Halfon (S.), Direction ; Général Baccouche, O. * ; Cambiaggio (André), * ; Danican Philidor (Octave), * ; Géry (Charles), C. * ; Noël (Octave) *.

SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

ABSINTHE SUPÉRIEURE

" PERNOD FILS "

Informé que son produit est depuis quel temps l'objet de nombreuses fraudes, la Maison PERNOD FILS, de Pontarlier (Doubs) et Coudet (Suisse), fondée en 1805, voulant mettre ses clients en mesure de contrôler l'authenticité de sa marque, a pris la décision suivante :

« Les expéditions de " PERNOD FILS " en fûts à destination de l'Algérie et de la Tunisie sont supprimées. »

En conséquence, le produit de la Maison n'est plus expédié qu'en litres et demi-litres, et les marques bien connues dont ceux-ci sont revêtus doivent être franches de toute altération.

Le consommateur ne devra donc accepter comme renfermant de véritable " PERNOD FILS " que des bouteilles revêtues d'étiquettes non défraîchies et de cachets non détériorés. Toutes étiquettes et tous cachets ne remplissant pas ces conditions devront être envisagés comme suspects et comme abritant des contrefaçons.

Représentant : Léon GUÉRIN, 12, rue de Hollande. — TUNIS.

AVIS AUX VITICULTEURS

M. J^e BRIZARD Frère, 12, rue Saint-Charles, Tunis, a l'honneur de porter à la connaissance des propriétaires et viticulteurs de la Tunisie, qu'il représente pour **fondres, cuves, bordelaises, pompes presseurs, foulons et location de fûts transports**, des Maisons de France de premier ordre sans rivaux comme qualité et prix. — Ne pas traiter sans voir M. J^e BRIZARD Frère,

HOTEL DE L'ISÈRE

TUNIS. — 49, rue Al-Djazira.

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉES

à la journée et au mois

Prix modérés — Service soigné

Avant de faire ses achats ne pas manquer de visiter le

Petit Bazar Parisien

17, Rue des Maltais. — TUNIS.

Ombrelles et Parapluies
Cannes et Cravates. — Parfumerie
Quincaillerie
Lampisterie. — Vannerie. — Verrerie
Faiencerie. — Bonneterie
Mercerie
Articles de Bureau, de Cuisine, de Fumeur
Jouets d'Enfants.
Objets de luxe et de fantaisie
Orfèvrerie Christople, etc.

Tous les prix sont marqués en chiffres connus et défiant toute concurrence. — Entrée libre.

AVIS

M. MOURGUES représentant de M. Caméra, marchand de chevaux à Alger et à Tunis, à l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un convoi de **forts mulets** de 5 à 7 ans.

Ils sont visibles tous les jours au fondouk Slimane, rue Al-Djazira.

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis ; — Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gitages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins des maçonneries.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI.

AVIS AUX AGRICULTEURS

La Société de la *Minoterie, Huilerie et Glacière* de Bab-Aleoua achète les céréales à des prix défiant toute concurrence : en outre, elle vend du son au prix de 7 fr. les 100 kilogr. et des semences de première qualité.

Château-de-Pont (France)

et Domaine d'Hassen-Bey (Tunisie)

A.-H. D'ESPAGNE

Vins de Côteaux supérieurs garantis ; de toutes sortes (blancs et rouges) par grands et petits fûts.

EAUX-DE-VIE

de vin et de Marc

Adresser les commandes : au dépôt, 51 rue Sidi-el-Khaddar (dans la rue de la Sebkhah).

Les commandes importantes peuvent être adressées directement à M. d'Espagne, Mornag

Grand Café du Cercle

Avenue de la Marine

Tous les soirs, dans le jardin, Grand Concert par LES DAMES FRANCO-RUSSES.

Prix d'entrée : UN FRANC

DOMAINE POTIN

VIN ROUGE

VIN BLANC — EAU-DE-VIE

S'adresser au dépôt : 7, rue de la Poste

achat et vente

D'OBJETS MOBILIERS

LITERIE EN LOCATION

E. COLLOT

32 et 34, rue Al-Djazira. — TUNIS

Dépôt au Marché Libre,

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : Quinze Millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, Recouvrement, Avances et titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissements de coupons Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. — Emission de bons produisant trois et demi (3 1/2), quatre (4) et quatre et demi (4 1/2).

COMPAGNIE L'AIGLE

S^t anonyme d'Assurances à Primes fixes contre l'incendie

Agent général pour Tunis et la Tunisie : Raymond VALENSI ; Bureaux, rue Al-Djazira, 41. — TUNIS.

AU CHATEAU D'EAU

Nos lecteurs apprendront sans nul doute avec beaucoup d'intérêt qu'un de nos compatriotes tunisiens, bien connu du Tout-Tunis gourmet, vient de reconstituer, au pied même de son ancien emplacement, le charmant et coquet établissement qui s'appelait et s'appelle encore aujourd'hui **LE CHALET DU CHATEAU D'EAU**.

M. HENRI JOUANNAUD, son propriétaire, n'a rien négligé pour s'attirer par toutes les dispositions possibles la bienveillance du public qui voudra bien l'honorer de sa visite.

L'ouverture est fixée au dimanche 24 juillet.

A la Grande Maison de Tunis

M. A. ZERVOS prévient sa nombreuse clientèle que son magasin sis rue des Maltais, sera transféré le 24 juillet dans la **rue d'Italie, 9**, pour cause d'agrandissement.

A cette occasion, les marchandises de la saison d'été, sont vendus avec un grand rabais.

APERÇUS DE QUELQUES ARTICLES

Lainages fins.
Mousselines en laine couleur.
Zéphir.
Satinettes.

Lainage crème.
Tussorts et confections, pour hommes et enfants, de la saison d'été et divers articles, etc., etc.

ENTREPOT et MAGASINS GÉNÉRAUX de TUNIS

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}

Bureau : 10, rue Es-Sadikia

Magasinage de toutes marchandises. — Réception des marchandises arrivant par chemin de fer ou par voie de mer. — Avances des droits de douane sur les marchandises importées. — Avances d'espèces aux négociants sur les marchandises déposées dans les Magasins et dont ils justifieront la propriété. — Avances d'espèces sur produits agricoles expédiés par les soins des Magasins en France, pour y être vendus à ordre sur les places de Marseille et du Havre. — Récépissés. — Transit. — Expédition.

CHATEAU SYLVAIN & C^{ie}, banquiers. — Bureaux : 10, rue Es-Sadikia.

Dépôts, Chèques, Coupons, Ordres de Bourse, Lettres de crédit, Escompte, Recouvrements sur France et Etranger, Bons de Caisse.

22. - Rue d'Italie. - TUNIS

Grande Epicerie Orientale

AIMÉ EYRIÈS

Maison française la plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits.

Grand arrivage de fromages et beurre frais, à tous les courriers.

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

LA CHOCOLATERIE DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE

MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOT POSTE FRANÇAIS A GRANDE VITESSE

Agences principale : TUNIS, Rue Sadikia -- LA GOULETTE, Quai du Canal

Départ de la Goulette

Lundi A 10 heures du matin : pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse, La Goulette, Ville de Bône.
A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Ville d'Oran.
Mercredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Lou Cebbari.
Jedi A 4 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette, Ville de Rome.
Vendredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct, Kléber.
Samedi A 11 heures du matin : pour Bizerte, La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger, Bastia.

L'Agent principal : A. CAMBIAGGIO.

VILLA DES FLEURS

ETABLISSEMENT DE PLAISANCE

à 10 minutes de Tunis, Route de l'Ariane, près le Jardin d'Essai

Salons pour noces et banquets

Déjeuners et diners sur commande — Casse-croute à toute heure

JEUX DIVERS — TIR FLOBERT — BALANÇOIRES

SERVICE RÉGULIER D'OMNIBUS TOUS LES JOURS

La semaine : 5 et 6 h. s. — Le dimanche : 3, 4, 5 et 6 h. s.

20 centimes par place

En dehors de ces heures l'omnibus est à la disposition du public

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

La Banque Tunisienne de Prêts sur gages, propriétaire des Monts-de-Piété de Tunisie, concédés par décrets beylicaux, délivre des bons de caisse dont la valeur est représentée et garantie par les avances sur gages effectués par le Mont-de-Piété de Tunis

TAUX DES INTÉRÊTS

Bons à trois mois, 3 0/0 par an ; bons à six mois, 4 0/0 par an ; bons à un an, 5 0/0 par an ; bons à deux ans, 6 0/0 par an.

Les intérêts sont payables par trimestre échu.

S'adresser à TUNIS à la direction de Monts-de-Piété de la Tunisie, 28 rue d'Italie, au premier étage ; et au Mont-de-Piété de Tunis, cité Samama.

Demandez partout

APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

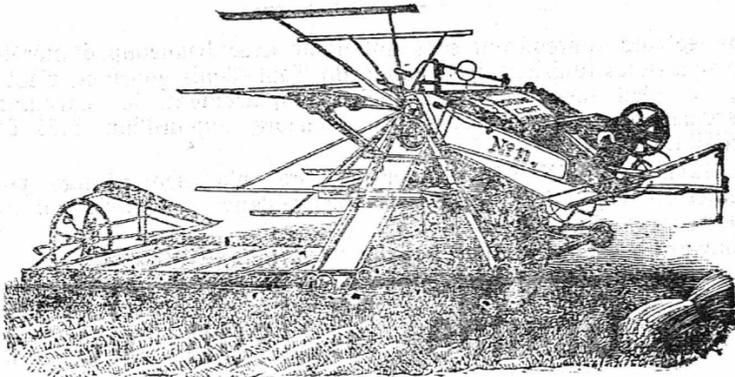
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

FAUCHEUSES & LIEUSES

de la maison américaine MAC CORMICK

TARARES
français

BATTEUSES
anglaises



S'adresser chez M. BLANC, machines agricoles, Fondouk Boulakia à Tunis

Grande Distillerie Tunisienne

Usine à vapeur. — Succursale à Bizerte.

G. & E. LICARI

TUNIS. — Rue d'Espagne. — TUNIS

SOCIÉTÉ J. et A. PAVIN DE LAFARGE

Propriétaires des Carrières et Usines du TEIL (Lafarge Soullier-Brunot) de Ruas (Société anonyme Clère) et de Meyse (Ardèche) CAPITAL SOCIAL: 8.800.000 Francs

CHAUX ÉMINEMENT HYDRAULIQUE DU TEIL
Seule marque admise pour les travaux en eau de mer et tous les travaux de l'État et des grandes Compagnies sans exception connue dans le monde entier permettant à cause de l'homogénéité résultant de sa fabrication en grandes masses (1000 tonnes par jour environ) des dosages réduits.

CIMENT PORTLAND LAFARGE GRIS ET BLANC
Spécialité pour dallages sur place, trottoirs, enduits, caves, etc.
CIMENT A PRISE PROMPTE (GRENOBLE)
Qualité supérieure spéciale pour moulages et travaux délicats.
MATÉRIAUX ARTIFICIELS EN CIMENTS PORTLAND LAFARGE COMPRIMÉS
Dalles de toutes dimensions, carreaux de toutes sortes, représentation de M. Lauzun pour les carreaux lithoïdes. — Tuyaux pour conduites d'eau (75 0/0 d'économie sur les tuyaux en fonte) briques en ciment et en chaux hydraulique. — Pierres artificielles, balustrades, escaliers livrés longtemps après la fabrication.
Pour toutes commandes, demandes de renseignements, s'adresser à M. SCHWICH, ing^r civil des mines à l'usine de MM. J. et A. Pavin de Lafarge, rue Es-Sadikia, en face la gare française où se trouvent les bureaux

GRAND BAZAR TUNISIEN

Maison Universelle
A. BEUCAINE & C^{ie}
rue Al-Djazira. — TUNIS

ENTRÉE LIBRE TÉLÉPHONE PRIX FIXE
Bijouterie — Horlogerie — Orfèvrerie Christoffe
Articles d'éclairage, de ménage et de voyage — Parfumerie — Brosserie — Vannerie
Maroquinerie — Faïences — Porcelaines — Verrerie — Cristaux
Mercerie — Bonneterie — Lingerie — Chaussures — Confiserie — Conserves
Vins — Liqueurs

EXPÉDITIONS DANS L'INTÉRIEUR

Compagnie générale des

BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD

SIÈGE SOCIAL: 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

AGENCE DE TUNIS
SERVICE RÉGULIER

Le vapeur français VILLE DE LILLE capitaine LANGHETÉE attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 27 juillet, repartira le 30 du même mois pour Alger, Bordeaux et Dunkerque.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark.
L'Agent, A. MODIGLIANI.

CHAMPAGNE MERCIER

PENSION ET REMISE
VENTE ET ACHAT DE CHEVAUX
Jean PACE
Rue de Constantine
ancien marché aux fèves

J. PAILLOU

Breveté, Diplômé
Bandagiste. Orthopédiste
APPAREILS POUR COXALGIES, MAL. DE POTT
Corsets, Jambes, Béquilles, Gouttières
CEINTURES POUR DAMES, BAS-VAPEURS
Panteuils et Voitures pour malades et blessés
54, avenue Bab-Djedid, 54
Une dame est attachée spécialement à la Maison pour prendre les mesures aux dames.
Adresse télégraphique: ORTHOPÉDIE, TUNIS.

Alcools et Vins

de toutes provenances
LIQUEURS DE MARQUES
Spécialité de vins de Tunisie pour familles
GROS ET DÉTAIL
rue de Norvège, près la salle des ventes
TUNIS

Demandez partout
LA BIÈRE KESSLER
hygiénique garantie naturelle
Expédition à l'intérieur

Ciments supérieurs

THORRAND et C^{ie}
à Voreppe, près Grenoble (Isère)
Spécialité de Travaux en ciment. — Caves en ciment, grandes. — Canalisation de tous diamètres et à fortes pressions. — Dallages. — Fabrication de Carreaux au ciment comprimé — Chaux hydraulique d'Hamman-el-Lil.
Pour les commandes, s'adresser à M. F. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunis.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital: 10.000.000
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à termes — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

PIANOS ET MUSIQUE

Vente et location de Pianos entièrement neufs des meilleures manufactures de France.
A. DUMAS, fournisseur de la maison Royale de Portugal.
LISTZ. — EVRARD. — MULLER, etc.
Accords et Reparations
Prix modérés
PAUL MERIE
TUNIS. — 47, rue Al Djazira — TUNIS

LABORATOIRE D'ANALYSES CHIMIQUES

A. DISLAY
Pharmacien Chimiste Diplômé
59, avenue de la Marine, 59.
TUNIS

PAIX TRÈS MODÉRÉS

Man spricht deutsch. — English spoken
TÉLÉPHONE

C^{ie} de Navigation Mixte

C^{ie} TOUACHE
Société anonyme au capital de 6.730.500 fr.
AGENCE DE TUNIS

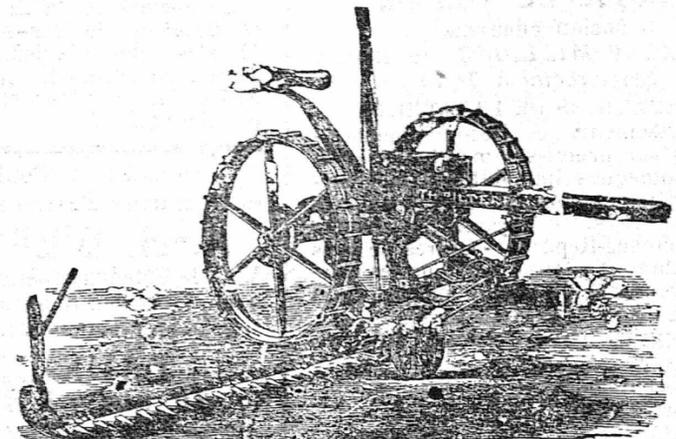
Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.
Le Vapeur DAUPHINÉ capitaine X..., partira directement pour Marseille samedi 23 juillet 1892, à 5 heures du soir.
Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille
Deuxième classe, 60 fr. — Troisième classe, 30 fr., avec couchette et nourriture
Pont 20 francs; sans nourriture
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis, 28 rue d'Italie, à la Goulette, quai Charles-Quint.

FAUCHEUSES WOOD ACIER

pour deux bœufs et pour deux chevaux

Renseignements et Prix sur demande



Renseignements et Prix sur demande

S'adresser: 19, rue de Portugal, 19, immeuble de la Compagnie Algérienne à M. P. HANIN, directeur de la succursale de la Maison Piltier.

SAISON D'ÉTÉ 1892

A LA VILLE DE PARIS

TUNIS. — 8, rue de l'Église, 8. — TUNIS

Grand arrivage de Tissus en tous genres, Haute Nouveauté
Foulards, Batiste, Mousseline, Tissus, Crêpe en tous genres, Costumes brodés, Dentelles, Ombrelles, Chapeaux pour Dames et Enfants, Ganterie, Lingerie, etc., etc.
APERÇU DE QUELQUES PRIX

Toilettes de première communion, corsage à gros plis garni dentelle, jupe unie, voile et ceinture mousseline, depuis..... Fr.	5 95	Peignoirs en belle percale, depuis..	3 75
Blouses russes, depuis.....	2 75	Jupes en soie, depuis.....	12 95
		Foulard pour robes, depuis.....	2 77
		Tulle mousseline, quatre mètres de large.....	4

Une première coupeuse, arrivant de Paris, dirige l'atelier de couture.
Livraison de Costumes en 24 heures

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR CIVIL
RUE AL-DJAZIRA, 41 - TUNIS.

MATERIEL AGRICOLE

MACHINES D'ENTREPRENEURS

INSTALLATIONS TÉLÉPHONIQUES & TÉLÉGRAPHIQUES

ENVOI DE CATALOGUES SUR DEMANDE

MATÉRIEL VINI COLE
DE LA MAISON
VIGOUROUX
DE NÎMES

POMPES A VINS
PRESSEURS FOUILLOIRS
ACCESSOIRES
POUR CHÈNES

FOUDRES
DE LA MAISON MESTRE
DE CETTE

TONNEAUX EN FER
MI-MUIDS

FERS - ACIER - PLANCHES

MOISSONNEUSES LIEUSES
MOISSONNEUSES
FAUCHEUSES
BATTEUSES
A VAPEUR
HERBES
CHARRUES EN TOUS GENRES
CONCASSEURS, TRIEURS
POMPES EN TOUS GENRES.

BATTEUSES A MAIN,
TRIPOTEUSES
PRESSES A FOURRAGES
A MAIN
ET AVAPEUR
BRABANTS

APPAREILS HYDRAULIQUES
GRUES
MACHINES
A VAPEUR, TREUILS
TURBINES GIRARD
LOCOMOBILES, GENERATEURS
LOCOMOTIVES ROUTIÈRES,
POMPES CENTRIFUGES,

MOTEURS
A GAZ, A PÉTROLE
ET A AIR
CARTON CUIR
TUILES MÉTALLIQUES
TUYAUX EN FONTE ETC.

LE DÉCAVILLE
CIMENT DE FER
PORTAIVE
A ROBE
B-S-Q-D-Q
TOUT FER ET ACIER
WAGONS
INSTANTANÉ

LOCOMOTIVES POUR TERRES
CARRIÈRES,
EXPLOITATIONS,
DOCKS.

WAGONS VOYAGEURS A MARCHANDISES
LOCOMOTIVES POUR TERRES